

Présents : Anne – Christian – Marcia – Raphaël

Rapport : Raphaël

Objectifs de la réunion : faire le point suite à la rencontre avec P. Defeyt ;
définir les prochaines rencontres et les pistes d'actions.

Programme pour la suite

Deux axes :

- Rencontrer des spécialistes : ceux qui travaillent en lien avec le thème
- Actions.

Actualités

- Départ du Ministre Furlan, remplacé par Pierre-Yves Dermagne.
- La grille des loyers est « en ligne » (bien que l'intention soit bonne, elle a été largement remise en question lors des réunions précédentes).

Discussion sur le rôle de TAC

- S'accrocher à un mouvement existant ?
- Mettre en place un Forum ?
- Viser une action très concrète ?
- Une expo photo (voir rapport réunion TAC du 8 février 2017)

Discussion de fond

Constat : le coût locatif dépend de la valeur du bien et donc pas au revenu du locataire qui en a besoin.

Pistes : taxer les logements loués sur base du revenus locatif réel et pas du revenu cadastral.

Ne pas payer de précompte pour le logement occupé.

Tenir compte du logement dans le calcul du revenu d'intégration.

Faire attention au financement possible des mesures proposées dans le cadre budgétaire réel
→ que la proposition soit réaliste.

Avoir un cadastre des logements et revoir le « cadastre » actuel qui ne correspond pas aux réalités.

Viser l'équité (loyer suivant l'accès aux services publics, l'isolation/l'état) + adéquation entre le loyer et le revenu.

+ Évolution du logement avec les besoins de la vie (personnes âgées, dégradation, précarisation, solitude),
quelles solutions ? Collocation, cohabitation, habitats groupés,... les deux premiers sont rendus complexes
par le cadre légal.

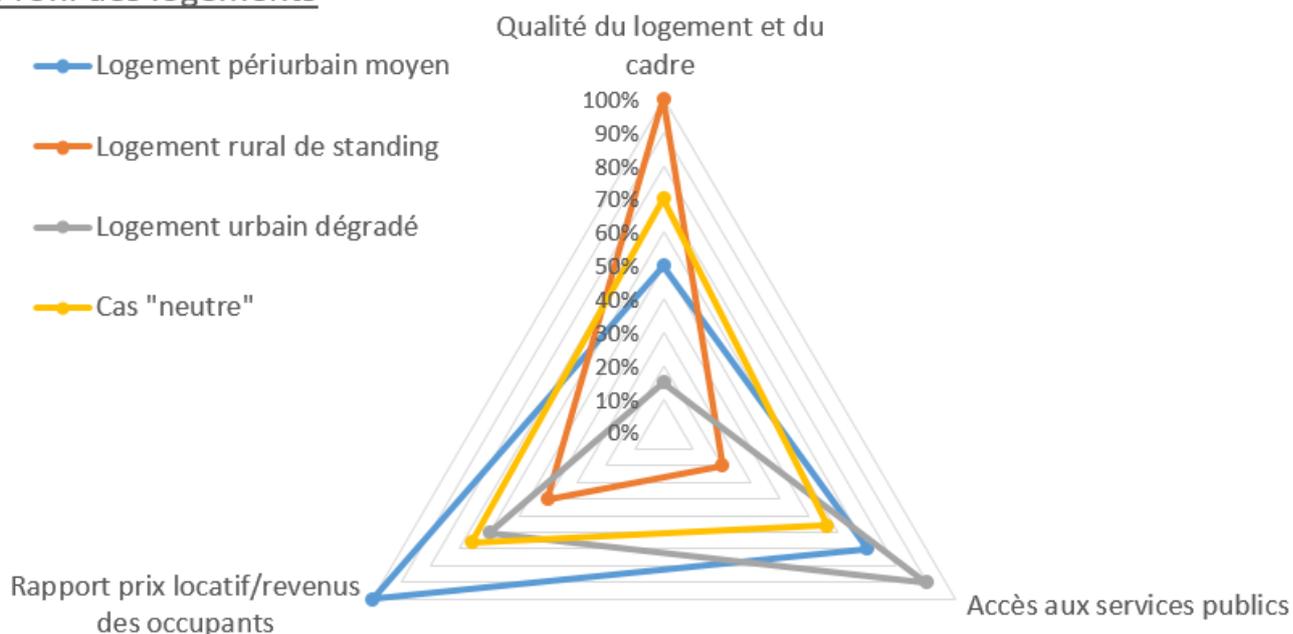
Que la société apporte des solutions à ces problèmes car si certaines personnes sont aptes à trouver des solutions à leur problèmes (ont les moyens et l'énergie), d'autres n'en trouvent pas.

3 axes pour mesurer le coût d'un logement :

- Qualité du logement aussi « au-delà des murs » (cadre)
- Accès aux services publics
- Revenus des occupants

⇒ Ces 3 axes seraient un point de départ de la réflexion, suite à cela TAC souhaiterait réunir les acteurs sur cette demande (le graphique ci-dessous illustre des cas de figures)

Profil des logements



Décisions d'orientation du groupe de travail

1. Deux-trois mois pour poursuivre l'investigation (les prises d'avis, de projets, de points de vue), agenda :
 - a. De Menten – équipe populaires (grève des loyers)
 - b. Se rendre à St Gilles (locale de TAC)
 - c. 123 – logements vides
 - d. CEHD (Centre d'Étude pour un Habitat Durable)
 - e. Agences Immobilières Sociales
 - f. Syndicats des propriétaires (pour terminer)
2. Déterminer un contenu qui nous appartient.
3. Entre-temps, participer à des actions existantes.
4. Faire à nouveau appel à des experts pour analyser la faisabilité de la/des solution(s).
5. Faire une action artistique, inviter les partenaires, les citoyens.